

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2020-02)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02)*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 6 avril 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il sera disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 avril 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx